

N° 1148-2015/APS/DJA/SSACA

Date du: 22/06/201522/06/2015

Rapport à l'assemblée de la province Sud

<u>OBJET</u>: portant modification de la délibération n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014 portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod

PJ: un projet de délibération

L'assemblée de province a créé le 11 septembre 2014 la commission spéciale chargée de préciser les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

L'article 1 de la délibération portant création de cette commission, prévoit actuellement que sa mission prenne fin « par le dépôt de son rapport et, au plus tard, le 30 juin 2015 ».

Afin toutefois de permettre à la commission spéciale de finaliser ses travaux et d'adopter sereinement son rapport, il est proposé par le présent projet de texte, de proroger de trois mois la mission de la commission, en fixant son terme au 30 septembre 2015 au plus tard.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.